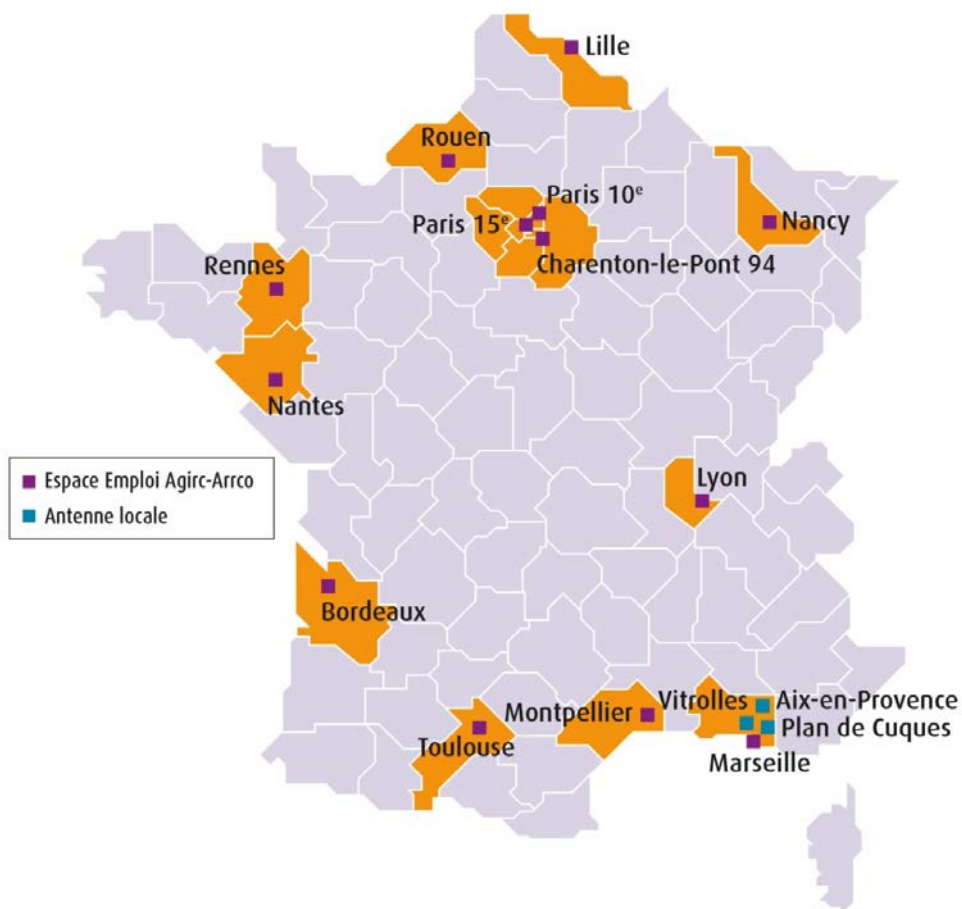


# Cahier des charges

## ESPACES EMPLOI AGIRC-ARRCO

*(version synthétique)*



Dans le cadre de leur action sociale, les caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco interviennent auprès des populations en recherche d'emploi et notamment les populations les plus fragilisées, au travers notamment des « Espaces Emploi Agirc-Arrco ».

Ce cahier des charges présente leurs missions, leur fonctionnement et les prestations associées.

## 1. Missions

Un Espace Emploi est un espace physique et lieu de ressources adaptable aux besoins individuels des chômeurs de longue durée les plus fragilisés. Il a pour mission d'accompagner les demandeurs d'emploi relevant des caisses de retraite complémentaire, en situation de fragilité personnelle, dans une approche globale de leurs difficultés, prenant en compte l'ensemble des freins au retour à l'emploi, notamment les difficultés psycho-sociales.

L'Espace Emploi Agirc-Arrco travaille en partenariat avec les centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco et les acteurs locaux afin de favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à leurs droits, à la prévention, ou encore aux soins si nécessaire.

## 2. Statut

Les Espaces Emploi sont constitués en associations (statuts types), gérées par les caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco.

## 3. Fonctionnement de la structure

### a. Moyens humains

L'Espace Emploi fonctionne avec une équipe de professionnels qui recrute et encadre une équipe de bénévoles actifs ou retraités.

Les professionnels :

- un responsable de l'Espace Emploi, garant de la bonne mise en œuvre de la prestation,
- des conseillers en insertion professionnelle,
- un assistant de service social,
- un psychologue,
- des prestataires occasionnels intervenants sur différentes thématiques, notamment sous forme d'ateliers.

Les bénévoles :

- peuvent être actifs ou retraités au moment de leur engagement,
- sont formés à l'accompagnement pour une dynamique de retour à l'emploi,
- sont encadrés par l'équipe de salariés de l'Espace Emploi,
- peuvent exercer cette fonction au plus tard 5 ans après leur cessation d'activité, renouvelable annuellement après recommandations des professionnels,
- justifient d'une expérience professionnelle en qualité de chef d'entreprise, de fonction ressources humaines ou management,
- proposent un accompagnement en capital temps suffisant, adapté au besoin de chaque individu.

### b. Moyens matériels

Les locaux de l'Espace Emploi sont dotés de salles de réunions et de bureaux. Les personnes à mobilité réduite peuvent y être accueillies.

### c. Organisation territoriale

En 2018, 13 Espaces Emploi<sup>1</sup> sont répartis sur 10 régions administratives distinctes.

Des antennes locales peuvent être déployées à condition qu'une analyse des besoins ait confirmé la nécessité d'une telle implantation.

<sup>1</sup> <http://www.agircarrco-actionsociale.fr/soutenir/les-espaces-emploi/>

## 4. Public visé

Le chômage de longue durée s'entend comme une cessation d'activité de plus de 12 mois. Les personnes ayant connu de courtes périodes d'activité (< 6 mois) peuvent être accompagnées dès lors qu'elles ont connu une période conséquente de chômage antérieure.

Public cible :

- Chômeurs de longue durée (12 mois, tolérance à partir de 10 mois de chômage) et fragilisés,
- Pas de critère d'âge,
- Ouvert aux ressortissants de toutes les caisses de retraite complémentaire.

La date de référence pour la prise en compte de la durée de chômage est celle figurant sur l'attestation Pôle Emploi, remise à l'Espace Emploi à l'intégration du bénéficiaire dans le parcours d'accompagnement.

La population fragilisée s'entend sous l'angle des problématiques sociales, familiales, financières ou toute autre problématique personnelle entraînant une indisponibilité psycho-sociale à la recherche d'emploi.

Le degré de fragilité est multifactoriel, il s'apprécie à partir de différents critères :

- situation personnelle : équilibre personnel, confiance en soi, solidité psychologique, contexte affectif, qualité de l'environnement relationnel,
- santé : degré de prise en compte de sa santé, problèmes de santé identifiés comme un frein,
- situation matérielle : logement, budget, endettement,
- mobilisation : adhésion, implication, motivation,
- projet professionnel : état du projet, réalisme, adéquation avec la personne, sa situation, le marché du travail.

L'orientation des personnes vers les Espaces Emploi se fait par les caisses de retraite complémentaire et les partenaires locaux, notamment par les centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco ou tout autre mode de diffusion (salons, forums...).

## 5. Prestation

### a. Organisation

#### **Les champs d'action de l'accompagnement**

- la prise de contact : *précise la démarche, valide l'engagement et oriente le demandeur d'emploi vers un consultant référent. C'est à ce stade qu'une réorientation vers une structure adaptée (soin, alphabétisation...) peut être effectuée,*
- diagnostic et accompagnement social : *réalisé par un travailleur social,*
- l'accompagnement personnel : *réalisé par un conseiller professionnel,*
- bilan professionnel : *réalisé par un conseiller professionnel ou bénévole certifié,*
- techniques de recherche d'emploi pendant toute la durée de l'accompagnement : *réalisé par des bénévoles.*

Chaque structure organise le déploiement de cet accompagnement par les professionnels et bénévoles selon le besoin de la personne et la situation rencontrée.

L'accompagnement peut se faire de manière individuelle (suivi personnalisé) et/ou collective (sous la forme d'ateliers en groupe).

Les problématiques nécessitant une expertise (psychologique...) sont assurées par des professionnels certifiés. Pour celles qui ne peuvent être traitées en interne par les membres de l'Espace Emploi (financière, médicale...), la personne est réorientée vers les partenaires professionnels adaptés. Les centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco sont sollicités en priorité sur les sujets relevant de leurs compétences.

#### **Formation**

Les bénévoles sont formés à leur intégration dans l'Espace Emploi puis en continu. Cette formation axée sur les modalités d'accompagnement du public est assurée par l'équipe salariée.

## Offre d'emploi

Phase de retour à l'emploi : après levée des éventuels freins, le candidat remobilisé pour réaliser des recherches d'emploi peut être soutenu par l'Espace Emploi. Les liens tissés avec les acteurs locaux sont intéressants dans la mesure où ce réseau peut être facilitant de par sa connaissance du marché du travail et des postes vacants.

### b. Formalisation de l'accompagnement

Un entretien individuel de départ par un professionnel (psychologue, coach, ou autre professionnel de l'accompagnement) est réalisé afin de déterminer le type d'accompagnement adapté. Une prestation est alors proposée à la personne, et l'accompagnement est formalisé par la signature d'un contrat d'engagement après acceptation des conditions de la prestation par la personne reçue.

L'ensemble des tests d'évaluation, auxquels peut être soumise la personne accompagnée,\* est réalisé par des professionnels certifiés dans cette pratique.

Dans le respect de la protection des données individuelles, une déclaration CNIL a été enregistrée par les fédérations Agirc-Arrco pour le compte des Espaces Emploi Agirc-Arrco.

### c. Durée

L'accompagnement proposé par chaque Espace Emploi est d'une durée de 4 mois. Il est renouvelable une fois (pour 2 ou 4 mois) si la situation de la personne le nécessite. Il est défini à partir de l'évaluation des professionnels salariés de l'Espace Emploi.

## 6. Tarifs et modalités de financement

Les accompagnements sont pris en charge intégralement par les caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco sans aucune participation financière des bénéficiaires demandeurs d'emploi.

Le coût d'un accompagnement (frais de structure et d'accompagnement inclus) au sein des Espaces Emploi Agirc-Arrco ne peut dépasser 2 000 € (4 mois). Deux possibilités de renouvellement existent : 2 mois supplémentaires pour un tarif de 500 € ou 4 mois supplémentaires pour un tarif de 1 000 €.